

CONSEIL MUNICIPAL MARDI 20 MAI 2025 PROCÈS VERBAL

Le Conseil Municipal de la commune de Baudres s'est réuni le mardi 20 mai 2025 à la mairie à 18 heures30 sous la présidence de Bruno LESSAULT, Maire.

Etaient présents : Bruno LESSAULT, Françoise LIMOGES, Catherine GUILLAUMIN, Maryvonne BOUQUIN, Adrien GAUGRY, Thierry DUJON, Isabelle VACHEY, Jean-Yves GAPIN, Pascal FILLON, Sophie DOS SANTOS.

Quorum : 6

1 – Désignation de la secrétaire de séance : Maryvonne BOUQUIN

2 – Ordre du jour

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal du 01 avril 2025
- Délibération concernant la demande d'emprunt pour le commerce et le logement
- Délibération concernant l'attribution des loyers commerce et logement
- Délibération concernant une demande de subvention pour l'acquisition et l'aménagement du commerce
- Délibération concernant le Fonds de Solidarité Logement (FSL) et le Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficulté (FAJD)
- Délibération la clôture du CCAS
- Délibération concernant la conservation des Antiquités et Objets d'Art de l'Indre
- Délibération concernant le transfert de compétence « petite enfance » et approbation des nouveaux statuts
- Questions et informations diverses.

Le maire propose l'ajout de deux délibérations relatives aux demandes de subvention. Le conseil accepte.

- Délibération concernant la demande de subvention pour l'acquisition et l'aménagement du commerce.
- Délibération concernant la demande de subvention pour la restauration de 3 registres d'état civil.

Une réunion de travail de l'ensemble des conseillers a précédé la réunion du conseil.

3 – Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 01 avril 2025

Bruno LESSAULT soumet le procès-verbal au vote, approuvé à l'unanimité.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 10

4 – Délibération concernant la demande d'emprunt pour le commerce et le logement

Bruno LESSAULT annonce qu'il est nécessaire de recourir à un emprunt pour l'acquisition du commerce et du logement ainsi que l'équipement du commerce.

Il informe que trois banques ont été consultées pour un prêt de 100 000 € à 150 000 € sur 10 ans. Le conseil a pris connaissance des 3 offres et accepté à l'unanimité la proposition de la Caisse d'Épargne, la plus intéressante avec un taux à 3.43%.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 10

5 – Délibération concernant l'attribution des loyers commerce et logement

Bruno LESSAULT présente l'étude réalisée puis exposée et débattue en réunion de travail.

Cinq hypothèses ont été formulées entre gratuité et montant des loyers.

L'hypothèse 2, avec loyer du commerce gratuit pendant 1 an seul a été acceptée à l'unanimité.

En ce qui concerne la gratuité, la municipalité attend une réponse de la préfecture pour accord.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 10

6 – Délibération concernant une demande de subvention pour l'acquisition et l'aménagement du commerce

Françoise LIMOGES annonce qu'une demande de subvention peut être sollicitée au titre du dernier commerce (acquisition et aménagement)

Un dossier projet doit être constitué mais il faut attendre d'avoir tous les devis.

Le conseil municipal délibère à l'unanimité pour la demande de subvention.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 10

7 – Délibération concernant une demande de subvention pour la restauration des registres d'État-Civil

Françoise LIMOGES rappelle que les registres d'État-Civil anciens de la commune sont en cours de restauration.

Chaque année, 3 registres sont confiés à un prestataire « la Reliure du Limousin » après réception des devis et présenté aux conseillers.

L'entreprise a informé la secrétaire de mairie de l'existence d'une subvention versée par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC).

Le conseil délibère à l'unanimité sur la demande de subvention.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 10

8 – Délibération concernant le Fonds de Solidarité Logement (FSL) et le Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficulté (FAJD)

Françoise LIMOGES présente les deux dispositifs qui permettent de soutenir les personnes les plus fragiles et pour lesquelles une participation financière est demandée à la commune.

Pour le FSL, elle est fixée à 1.66 € par résidence principale, soit un montant de 346.94 €.

Pour le FAJD, elle est fixée à .70 € par jeune de 18 à 25 ans, soit 19.60 € (28 jeunes présents dans la commune).

Pascal FILLON et Jean-Yves GAPIN demandent combien de jeunes ont bénéficié du FAJ et combien d'habitants ont bénéficié du FSL sur la commune.

Françoise LIMOGES répond que les données communiquées concernent l'ensemble du département et aucun chiffre n'est donné par commune.

Isabelle VACHEY ajoute que ses quittances de loyer comportent une ligne « réduction loyer solidarité » mais s'interroge sur le rapport avec le FSL.

Jean-Yves GAPIN se demande si la ruralité est plus ou moins impactée.

La participation financière au titre du FSL et du FADJ est soumise au vote.

Contre : 0 Abstention : 2 Pour : 8

9 – Délibération concernant la clôture du CCAS

Françoise LIMOGES déclare que le budget annexe du Centre Communal d'Action Social (CCAS) étant devenu inactif, doit être clôturé à la demande de l'URSSAF, expliquant que cela évitera de remplir chaque année des documents inutiles.

Le conseil vote à l'unanimité la clôture du CCAS.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 10

10 – Délibération concernant la conservation des Antiquités et Objets d'Art de l'Indre

Catherine GUILLAUMIN présente le projet. Le clocher de l'église abrite trois cloches dont deux datent du XIXème, inscrites à l'inventaire des objets classés et la 3ème, datant du XIVème, n'est pas classée. Une démarche d'inscription auprès du Conservateur des Archives de l'Indre a été engagée. Son classement permettrait d'obtenir des subventions pour réparation éventuelle.

Le conseil vote à l'unanimité l'inscription de la 3ème cloche (dite de la grêle) de Balzème au titre des monuments historiques.

Contre : 0 Abstention : 0 pour : 10

11 – Délibération concernant le transfert de la compétence « petite enfance » et approbation des nouveaux statuts

N'ayant pas été votée lors de la séance précédente, Bruno LESSAULT la soumet à nouveau au conseil. Il apporte les précisions sur les questions posées : il n'y aura pas de passe-droit, les calculs sont établis sur l'ensemble des taxes foncières payées par les habitants de la Com Com, les communes n'auront rien à verser. Les assistantes maternelles salariées des crèches ou indépendantes seront réunies pour faciliter les échanges et auront un accompagnement.

Il ajoute que la Com Com a déjà validé le transfert de compétences en raison de la représentativité majoritaire des communes plus importantes.

Jean-Yves GAPIN a demandé un droit de regard mais Françoise LIMOGES pense que les informations ne nous seront pas données.

Les membres du conseil déplorent que la Com Com décide à chaque fois pour nous tous.

Contre : 6 Abstention : 2 Pour : 2

Adrien GAUGRY pose la question sur l'acquisition des véhicules à Levroux, pour la ville ou la Com Com.

Bruno LESSAULT répond qu'ils appartiennent à la ville de Levroux et sont identifiés ainsi.

12 – Questions et informations diverses

Bruno LESSAULT donne les informations suivantes :

☛ Panneaux photovoltaïques : les travaux sont actés, l'électricité est vendue, la conduite d'eau va être déplacée.

☛ SDIS caserne des pompiers : L'effectif des pompiers augmente (7 femmes et 6 hommes) notamment chez les femmes. La caserne va être réaménagée, afin d'agrandir le vestiaire des femmes.

☛ Pot de l'amitié du 08 juin 2025 : Bruno LESSAULT annonce qu'un pot de l'amitié aura lieu le dimanche 08 juin à 12h au stade, pour les habitants de Baudres (jour de la fête du village).

Il demande à tous les conseillers d'être présents pour le service (Maryvonne est excusée de son absence ce jour-là).

☛ Boîte à pizza : La boîte à pizza est en cours d'installation près de la salle des fêtes. Elle sera en service à la fin du mois de mai.

☛ Demande de logement : un courrier d'une habitante de Baudres est parvenu à la mairie. Cette personne informe qu'elle va s'installer en tant qu'assistante maternelle à l'issue de l'obtention de son examen et de son agrément. Elle demande à louer le logement près du commerce et proche de l'école pour y exercer son métier. Quelques petits ménagements pour la sécurité seront nécessaires.

Les membres du conseil abondent dans ce sens et sont satisfaits de ce projet qui sera mis à l'ordre du jour lors d'un prochain conseil.

☛ Entretien : Adrien GAUGRY signale qu'une haie située dans le bourg devrait être élaguée car elle gêne la circulation des piétons sur le trottoir.

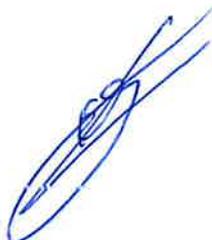
Pascal FILLON rappelle que le pré proche des habitations à Montenay n'est pas entretenu.

A plusieurs endroits, des fils de téléphone sont tombés et non raccrochés.

La séance est levée à 20h19

Le Maire,

Bruno LESSAULT



La secrétaire de séance,

Maryvonne BOUQUIN

